

23 février 2023

Bilan 2021 – L'élimination

Annie Lalonde
Agente de recherche et de planification



Plan de contenu

Réglementation

Méthodologie

Résultats

- **Lieux d'élimination**
- **Quantités de matières éliminées**
- **Caractérisation à l'élimination 2019-2020**
- **Recouvrement journalier et autres usages**
- **Papetières**

Perspectives

- **Études de caractérisation 2023**
- **Règlement sur les redevances à l'élimination**

Période de questions



Réglementation

Règlementation

*Règlement sur l'enfouissement et l'incinération
de matières résiduelles (REIMR)*

LET, LEET, LEDCD, incinérateurs

et centres de transfert

Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers

Papetières





Méthodologie

Méthodologie de réalisation

Données compilées à partir de :

- Déclarations 2021 des lieux d'élimination (MELCCFP)
- Déclarations 2021 des papetières (MELCCFP)

➔ **Déclarations obligatoires**



Méthodologie de réalisation

Exclus les quantités éliminées dans :

- les LEMN
- les LETI

Exclus également :

- les dépôts illégaux
- les déchets sauvages





Résultats

Nombre de lieux d'élimination au Québec

Types de lieux d'élimination	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021
Lieux d'enfouissement technique (LET)	39	39	38	38	-3 %
Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCCD) ¹	11	10	8	7	-36 %
Incinérateurs	4	4	4	4	0 %
Lieux d'enfouissement en tranchées (LEET)	25	25	25	25	0 %
Total	79	78	75	74	-6 %

¹ REIMR : Interdiction d'établir ou d'agrandir un LEDCCD

Matières résiduelles éliminées (excluant les boues)

Types de lieux d'élimination	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021
LET	4 730 000	5 269 000	5 280 000	5 388 000	14 %
LED CD	387 000	181 000	154 000	133 000	-66 %
Incinérateurs	215 000	224 000	215 000	211 000	-2 %
LEET	30 000	27 000	30 000	34 000	13 %
Total	5 361 000	5 701 000	5 679 000	5 766 000	8 %

- **94 % des matières sont acheminées dans les LET et LEET**
- **Augmentation similaire des tonnages reçus dans les LET et les LEET**
- **Corrélation entre la diminution du nombre de LED CD en activité et la quantité de matières résiduelles qui y est éliminée**

Évolution de la quantité totale des matières éliminées par habitant

Objectif
525 kg/hab.
en 2023

	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021
Population du Québec	8 401 738 ^r	8 503 483	8 578 300	8 602 335	200 597
Différence annuelle	-	1 %	1 %	0,3 %	2 %
Quantité éliminée totale (en tonnes)	5 848 000	6 159 000	6 065 000	6 160 000	5 %
Quantité éliminée par habitant (kg/hab.)	696 ^r	724	707	716	20
Différence annuelle	-	4 %	-2 %	1 %	3 %

^r Données révisées par rapport à celles diffusées dans le Bilan 2018.

Matières	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021	kg/hab. 2021
Déchets d'origine municipale	2 037 000	1 986 000	2 046 000	1 938 000	-5 %	225
Résidus provenant d'ICI	1 901 000	2 112 000	1 927 000	1 947 000	2 %	226
Résidus du secteur CRD	839 000	815 000	802 000	1 018 000	21 %	118
Encombrants	25 000	54 000	51 000	35 000	40 %	4
Résidus d'écocentres	74 000	94 000	108 000	106 000	43 %	12
Résidus de centres de tri CRD	130 000	290 000	338 000	339 000	161 %	39
Résidus de centres de tri autres que CRD	151 000	104 000	145 000	143 000	-5 %	17
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	N.D.	N.D.	3 000	3 000	S. O.	0
Résidus de centres de compostage et collecte des matières organiques	11 000	9 000	11 000	20 000	82 %	2
Autres : balayures de rue, résidus d'incinération, sols, animaux morts, etc.	194 000	237 000	248 000	215 000	11 %	25
Boues municipales incinérées	338 000	325 000	286 000	299 000	-12 %	35
Boues municipales enfouies	123 000	118 000	86 000	77 000	-37 %	9
Autres boues enfouies	26 000	15 000	14 000	18 000	-31 %	2
Total	5 848 000	6 159 000	6 065 000	6 160 000	5 %	716

Résultats de l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 (vs 2011-2012)

- Diminution de 6 % des matières recyclables éliminées
 - Hausse de 54 % des cartons ICI éliminés
- Forte diminution des matières organiques, de 43 % à 30 % du total éliminé
- Hausse des résidus de CRD éliminés, qui passent de 22 % du total éliminé à 28 %
 - Hausse de 69 % des quantités de bois éliminés
- Encombrants, textiles et RDD ont également connu des hausses importantes (141 %, 82 % et 137 %)

Utilisation des matières en recouvrement ou autres usages

Obligation du REIMR, dans le but de limiter :

- le dégagement d'odeurs
- la propagation des incendies
- la prolifération d'animaux ou d'insectes
- l'envol d'éléments légers



Photo – Éric Gourde

Utilisation des matières en recouvrement ou autres usages

En 2021

2 736 000 t.

ont été utilisées en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement

Augmentation de 2 % vs 2018

	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021	kg/hab. 2021
Sols propres	198 000	110 000	170 000	115 000	-42 %	13
Sols contaminés	1 250 000	1 522 000	1 282 000	1 533 000	23 %	178
Résidus de broyage (fluff)	390 000	334 000	288 000	421 000	8 %	49
Résidus de CRD	432 000 ^r	359 000	297 000	299 000	-31 %	35
Autres	403 000 ^r	333 000	271 000	368 000	-9 %	43
Total utilisé en recouvrement ou autres usages	2 674 000^r	2 659 000	2 308 000	2 736 000	2 %	318
Total enfoui	5 146 000	5 477 000	5 464 000	5 555 000	8 %	

Utilisation des matières en recouvrement ou autres usages

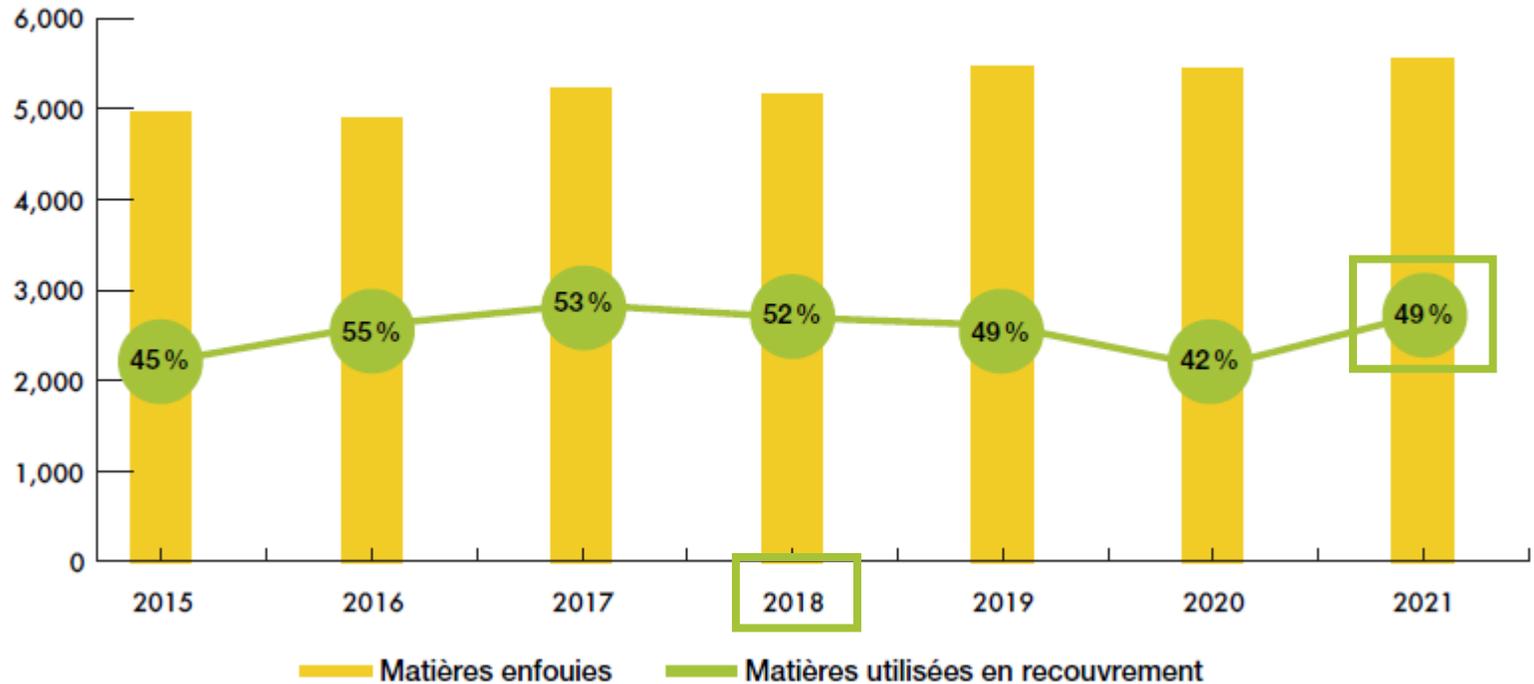
En 2021

49 %

Ratio recouvrement/enfouissement

Diminution de 3 points de pourcentage vs 2018

Quantité de matières acheminées dans les différents lieux d'enfouissement et proportion de matières utilisées en recouvrement ou autres usages (en milliers de tonnes)



Matières résiduelles de fabrique éliminées par combustion ou enfouissement par les papetières

En 2021

1 183 000 t.

ont été éliminées dans un lieu d'enfouissement de fabrique ou par combustion par les papetières

Diminution de 15 % vs 2018

	2018 (tonnes)	2021 (tonnes)	Quantité éliminée par habitant en 2021 (kg/hab.)	Différence 2018-2021
Enfouissement dans un lieu de fabrique	474 000	340 000	40	-28 %
Combustion	914 000	843 000	98	-8 %
TOTAL	1 388 000	1 183 000	137	-15 %

Perspectives

3 études de caractérisation

Étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination : LET, LEDCD, incinérateurs et centres de transfert

Étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination : LEMN et LEET

Étude de caractérisation de déchets sauvages : bordure d'autoroutes et de rivages



Une réglementation en évolution

Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles

1 tonne éliminée



2022 = 24,32 \$

2023 = 30 \$

+ 2 \$ / an à partir du 1^{er} janvier 2024

Une réglementation en évolution

Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles

Application d'une redevance pour les matières :

- destinées au recouvrement journalier dans un LET
- destinées au recouvrement mensuel dans un LEDCD
- destinées à la construction de chemins d'accès dans la zone de dépôt de matières résiduelles d'un LET ou un LEDCD

1/3 redevances

2022 = 0 \$ / tonne

2023 = 10 \$ / tonne

Une réglementation en évolution

Pour en savoir plus

[Redevances pour l'élimination de matières résiduelles \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)





Lien vers la fiche :
L'élimination



MERCI!

**Pour me joindre
a.lalonde@recyc-
quebec.gouv.qc.ca**

Site Internet
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca